



Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2020-09-03

Rennes, le 09/03/2020

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
Considérant que des travaux d'aménagements paysagers des écluses, site des 11 écluses, doivent être réalisés du 15/04/2020 au 31/12/2020 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite de l'écluse de la Pêchetière à l'écluse de la Petite Madeleine est interdit à tous les usagers.

Du 15 avril au 31 décembre 2020

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise CHEVALLIER PAYSAGE .

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2 - Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Hédé-Bazouges.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Signé par :
VERONIQUE VERON
Date : 09/03/2020
Qualité : DVN -
SEVAD - Responsable

Véronique VÉRON